

PROCOLE SANITAIRE INTERNE COVID-19

Règles générales applicables à tous les occupants et les visiteurs de la MAAC (à partir du 09/06/2021)

Dernière mise à jour 09/06/2021

Conformément aux nouvelles mesures prises par le gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale, la Maison d'Art Actuel des Chartreux ouvre ses portes dès le jeudi 17 juin. Les espaces d'exposition sont accessibles au public, les activités pédagogiques reprennent et les visites des ateliers d'artistes sont autorisées sous réserve du respect strict des conditions détaillées ci-dessous. La réservation pour les expositions reste toujours obligatoire.

1. Le port du masque reste obligatoire dans toutes les zones communes du bâtiment (à partir de 12 ans);
2. Continuez de suivre les précautions d'hygiène élémentaires : se désinfecter les mains régulièrement, éviter les contacts rapprochés, limiter les croisements, utiliser des mouchoirs en papier, rester chez soi si l'on est malade, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains, éviter de se toucher le visage avec les mains... ;
3. Garder une distance de 1m50 jusqu'à ce que tout le monde ait été vacciné, c'est plus prudent ;
4. Garder les précautions d'usage vis-à-vis des personnes à risque ;
5. Récolte des données de traçage se fait via les informations renseignées par les visiteurs lors de leur réservation (nom + email + téléphone). Obligation d'avoir pour chaque activité une liste complète des participants, comprenant au minimum nom, prénom, numéro de téléphone (conservée minimum 14 jours) afin de permettre le traçage en cas d'infection. Ces données ne peuvent être utilisées à d'autres fins que la lutte contre la COVID-19.

Les artistes résidents sont également tenus de respecter les consignes du protocole sanitaire mis en place à la MAAC. Tout comportement allant à l'encontre des règles et consignes sanitaires entraînera le refus d'accès à l'activité.

Consignes de fréquentation des espaces d'exposition

Jauge

Le nombre de personnes autorisé est recalculé à la hausse selon les dernières consignes gouvernementales et suivant le protocole sanitaire à appliquer dans les lieux culturels et mise à jour le 09/06/2021.

http://www.culture.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=29774b08226c2f44563411de6d653d2316c4b2cb&file=fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/documents/covid19/Protocoles/20210609_Protocole_Mesures_sanitaires_a_appliquer.pdf

Groupes et visites guidées

Les visites guidées peuvent être organisées pour des groupes de contacts rapprochés. Le guide doit respecter les distances d'1,50m avec le groupe. Tout le monde doit porter le masque.

Réservation obligatoire via <https://calendly.com/reservation-maac-/expo-justine-taillard>

Durée de visite Chaque durée de visite sera de 60 minutes maximum.